

Intervention
de Claude GREFF
Secrétaire d'Etat chargée de la Famille

Comité National de Soutien à la Parentalité

Jedi 10 Novembre 2011

Je suis très heureuse d'être aujourd'hui parmi vous pour présider cette session plénière du Comité National de Soutien à la parentalité.

Je le suis au moins pour deux raisons.

Tout d'abord, parce que c'est le premier anniversaire du CNSP, à quelques jours près ! (Décret portant création du CNSP publié le 3 novembre 2010) et le premier anniversaire c'est toujours important !

Ensuite, parce qu'il s'agit d'un moment privilégié pour la ministre chargée de « la famille ».

Je vous rencontre pour la première fois tous ensemble, vous les 36 membres du comité national qui avez travaillé sur la parentalité, sujet qui vous le savez m'est très cher. Et je veux être à votre écoute.

Le CNSP étant co-présidé par la CNAF, **je veux saluer Monsieur Jean-Louis DEROUSSSEN, Président de la CNAF car c'est précisément la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) qui fixe comme mission aux CAF de soutenir la parentalité et de faciliter la relation parents-enfants.**

Et vous le faites !

Comment ? En assumant également votre première mission : donner aux familles les moyens de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Monsieur DEROUSSEN, cette mission est remplie avec succès quand on évoque les 200 000 solutions de garde voulues par le Président de la République et que cet objectif est en passe d'être atteint grâce à la forte mobilisation des CAF !

La parentalité !

Vaste sujet de société s'il en est, est très majoritairement assumée par le réseau des CAF.

Monsieur François FONDARD, Président de l'UNAF, je veux vous remercier chaleureusement, pour le partenariat étroit, constructif et enrichissant que nous entretenons.

Je veux remercier l'UNAF qui a participé activement au jury de sélection des entreprises lauréates des Trophées de la parentalité en entreprise que j'ai voulu et créé.

J'ai pu remettre ces trophées à 4 lauréats : SFR, Ernst and Young, Barbin et Associés Assurances et la CAF de Lille.

Une fois encore, la CNAF peut être fière de son dynamisme puisque l'un des trophées a été décerné à la CAF de Lille qui a créé dans ses locaux une crèche notamment pour ses salariés.

Vous le savez !

La question du « soutien à la parentalité » nous concerne tous, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

La cellule familiale, nous le savons, est porteuse de liens d'affection entre parents et enfants et créatrice des repères et des valeurs morales qui facilitent l'intégration sociale.

La famille apporte **une contribution essentielle à la cohésion sociale de notre pays.**

C'est un vaste sujet de société. Il est important de le réaffirmer.

Cependant, le rôle des parents est éminemment complexe et la désintégration du lien parents-enfants conduit justement à la fragilisation de cette cellule familiale, fondamentale et l'assise première de notre société.

Les relations entre parents et enfants n'ont jamais été simples ! Et c'est le cas encore aujourd'hui.

Mais elles ont été véritablement bouleversées au cours des dernières décennies et c'est cela qui complique les choses aujourd'hui.

Les familles s'interrogent sur leur rôle de parent au quotidien.

Les familles ont aujourd'hui des besoins nouveaux, difficiles à exprimer, mais qui appellent évidemment des réponses de notre part.

Dans notre pays, l'Etat par sa politique familiale accompagne les familles mais doit constamment s'adapter à ses évolutions.

Pour y faire face, le gouvernement mène une politique familiale ambitieuse et dynamique.

Dois-je vous rappeler que c'est un budget **de plus de 100 milliards d'euros soit 5 % de la richesse nationale !**

Une politique familiale, ce sont évidemment des prestations, des services, et des avantages fiscaux.

Mais la politique familiale, c'est aussi un grand nombre de dispositifs de soutien à la parentalité qui existent sur le territoire : les REAAP, la médiation familiale, l'accompagnement scolaire, les maisons des adolescents, les points info famille, avec toujours comme objectif : être au service des familles bénéficiaires.

Les résultats sont là et ils sont encourageants :

- Durant l'année scolaire 2009/2010, ce sont plus **de 176 000 enfants et adolescents qui ont été bénéficiaires d'actions d'accompagnement scolaire**
- En 2009, **29 400 familles ont été accompagnées** par 269 services de médiation familiale,
- **Plus de 8000 actions menées par les REAAP** qui ont bénéficié à **538 769 familles,**
- **Près de 500 points info famille sont soutenus par les directions départementales de la cohésion sociale.**

J'ai envie de vous réaffirmer que l'action de l'Etat dans ce domaine permet aussi que le service rendu aux familles soit le plus large possible, marqué par **un souci d'équité entre territoires.**

Le soutien à la parentalité est une politique profondément partenariale.

L'Etat a voulu développer une coopération solide avec la branche famille sur ces questions, tant sur le plan financier que sur le pilotage.

Mais pour qu'une **politique nationale et ambitieuse de soutien à la parentalité, soit vraiment efficace et dans l'intérêt premier des familles, elle nécessite que l'action des différentes parties prenantes soit coordonnée.**

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a décidé en 2010 de créer le Comité National de Soutien à la Parentalité.

Votre mission est capitale, Mesdames et Messieurs les membres du CNSP, car il s'agit d'améliorer l'efficacité et la lisibilité des actions menées auprès des familles sur tout notre territoire.

Dès sa création, je sais combien le Comité National de Soutien à la parentalité est dynamique, force de proposition et s'est pleinement investi dans les débats d'idées de notre temps.

Les nombreux documents remis et présentés aujourd'hui témoignent de la richesse et de la pertinence de vos travaux.

Vous avez su trouver des pistes d'action concrètes, j'aime le concret car c'est notre quotidien. Certaines sont déjà bien avancées.

Je veux notamment parler de l'élaboration d'une définition partagée de la parentalité, sujet difficile mais à priori sans consensus.

En somme, je rejoins tout à fait Jacqueline COSTA-LASCOUX qui indiquait lors de la seconde réunion du comité restreint que définir, c'est avant tout « faire reconnaître » une politique.

Par ailleurs, vous avez fait bouger les lignes en démontrant qu'une politique de soutien à la parentalité ne raisonne pas en public cible mais qu'elle doit être construite dans le sens de l'intérêt général.

En s'adressant à tous les publics, la politique de la parentalité doit s'appuyer sur les besoins repérés, afin de pouvoir ajuster son action sur les moments charnières ou les périodes de fragilité rencontrées par les parents.

En 2011, pour votre première année d'existence, **vous avez pleinement joué votre rôle** d'animation et de mise en cohérence de notre politique de soutien à la parentalité.

Les groupes techniques se sont ainsi attachés à piloter les dispositifs au plus près des besoins des familles et des acteurs locaux.

Je veux dire un mot sur les travaux riches et constructifs menés par les 3 groupes techniques.

En ce qui concerne les REAAP, vous avez voulu optimiser l'évaluation de ce dispositif pour le rendre plus lisible et opérationnel sur le terrain.

Vous avez aussi procédé à un état des lieux des points d'information famille afin d'établir un constat sur leur fonctionnement.

Concernant la médiation familiale, vous avez diffusé des outils de communication pour que chaque famille puisse être informée de ses droits.

Enfin, dans le cadre de la mission de développement du parrainage de proximité en direction des enfants en situation de précarité, vous avez décidé de réactualiser le guide du parrainage, édité en 2005. C'est une bonne initiative.

Cette dynamique nouvelle donnée au soutien à la parentalité a également fait l'objet d'événements qui ont ou vont encore enrichir notre action :

- A l'initiative de la DGCS, une revue des pairs a été organisée par la commission européenne.

Cet événement, auquel j'ai participé, a été un grand succès !

Les échanges avec nos collègues européens ont montré combien notre modèle pouvait être une source d'inspiration et d'admiration. Nous pouvons en être fiers ! Il a été vraiment passionnant de se confronter à d'autres regards, d'Etat-membres qui font très différemment, et dont nous devons aussi nous inspirer.

- Un colloque est organisé par la DGCS et la CNAF, auquel j'ai prévu de participer personnellement, le 18 novembre prochain, sur le thème de « Parentalité et politiques publique ». Son grand intérêt sera de donner la parole aux acteurs locaux qui conduisent cette politique sur le terrain.

Alors permettez moi, pour finir, de vous dire avec force : plus que jamais, tout le monde doit se sentir concerné !

Nous devons aller plus loin encore dans la politique de soutien à la parentalité.

Les efforts de cette première année doivent être poursuivis, afin qu'ils se traduisent concrètement pour les familles qui sont en vraie demande d'accompagnement pour se sentir pleinement confortés dans leur rôle de parents.

Je souhaite donc que le comité adopte un programme de travail pour l'année 2012 qui soit dans la continuité des travaux de l'année 2011, **sur deux points :**

1. La poursuite des réflexions engagées en matière d'évaluation de l'existant. Des propositions ont déjà été formulées, il s'agira donc de les mettre en œuvre.

2. La traduction concrète et effective des travaux que vous avez menés sur la définition de la parentalité et les périodes charnières prioritaires doit être approfondie.

Il en va de l'intérêt des familles qui rencontrent des difficultés à certaines périodes charnières de leur vie et pour qui nous devons apporter des réponses adaptées et concrètes.

Vous l'avez compris, je suis très attachée à la famille, qui est aussi une priorité pour le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement.

En aucun cas, la famille n'appartient au passé, comme certains voudraient nous le faire croire. Elle continue bel et bien de structurer notre société, même s'il est vrai qu'elle évolue et peut désormais prendre de nouvelles formes, dont l'action publique doit naturellement tenir compte.

MOT DE CONCLUSION

Comité National de Soutien à la Parentalité

Je vais clôturer comme il se doit cette rencontre !

Je veux à nouveau **féliciter les membres du Comité national de soutien à la parentalité pour la qualité de leurs travaux et de la richesse de leurs échanges.**

Je veux vous dire que je suis sensible, Mesdames et Messieurs les membres du CNSP, à la contribution que vous apportez.

Cette contribution me sera précieuse et j'en tirerai les conclusions dans ma politique de soutien à la parentalité **que je vous dévoilerai le 17 novembre prochain.**

J'inviterai donc les membres du comité restreint à se joindre à moi pour leur présenter en avant-première les détails de cette nouvelle dynamique que souhaite impulser.